

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 20 août 2025**

Communication n° 28/08.2025

Objet: capacité de la STEPi

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 18 juin 2025, Monsieur le Conseiller communal Fabrice Dessaux a interrogé la Municipalité, afin de savoir si la STEPi serait en état de prendre en charge l'augmentation de population et d'emplois à Saint-Prex générée par la construction des nouveaux quartiers attendue à moyen-long terme.

La capacité d'assainissement d'une STEP se dimensionne selon un facteur pollution et un facteur hydraulique.

La STEPi de Saint-Prex/Etoy/Buchillon permet aujourd'hui d'assainir les eaux usées d'un bassin de population correspondant à:

- 16'000 équivalent-habitants (EH) en termes de pollution;
- 10'150 EH en termes hydraulique.

Le bassin de population actuel (habitants et entreprises) raccordé à la STEPi se monte à 12-13'000 EH, ce qui laisse encore un peu de marge en termes de pollution, mais pas en termes hydrauliques, si l'importance de la consommation d'eau demeure en l'état sur les trois Communes.

Le projet de régionalisation de la STEP connaît un parcours difficile avec des perspectives de réalisation lointaines et pour palier cela, la Municipalité s'attèle à vérifier si le site de la STEP de Saint-Prex et son mode de fonctionnement sont susceptibles de recevoir des améliorations pour permettre, à l'avenir, de traiter les eaux usées pour environ 20'000 EH, ce qui permettrait, à moyen terme, d'accueillir sereinement les futurs habitants-emplois attendus à Saint-Prex avec les quartiers du Motty et de Gare Sud par exemple, mais également à long terme, d'accueillir de nouvelles entreprises/industries et habitants attendus avec le développement du district/de la région.

Il est à noter que les chiffres susmentionnés doivent être considérés avec prudence, car ils découlent de la consommation actuelle d'eau sur les trois Communes, consommation qui est importante par rapport aux moyennes d'usage (env. 50 litres/jour/EH de trop).

Il est également à noter que la fin de la mise en séparatif du réseau d'assainissement du territoire communal permettra d'aligner les capacités pollution-hydraulique précitées.

Nous vous remercions pour votre attention.

La Municipalité

Saint-Prex, le 20.08.2025/LW – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86